

SECTION 1: Identification**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Substance
Nom de la substance : S-1268 SOLVENT

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Nettoyant
Restrictions d'emploi : Aucun connu

1.3. Fournisseur

Fenner Dunlop Conveyor Belting
654 Camp Joy Road
Building 2 Suite B
Bluefield, VA, 24705
T 276-322-1426
mark.myers@fennerdunlop.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC, U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3877

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (GHS CA)**

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables
Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 1B	H340	Peut induire des anomalies génétiques
Cancérogénicité, Catégorie 1B	H350	Peut provoquer le cancer
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence**Étiquetage GHS CA**

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H340 - Peut induire des anomalies génétiques
H350 - Peut provoquer le cancer

Conseils de prudence (GHS CA) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

S-1268 SOLVENT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 - Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P331 - NE PAS faire vomir.
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser d'autres agents que l'eau pour l'extinction.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Nom : S-1268 SOLVENT

S-1268 SOLVENT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Nom	Nom chimique/Synonymes	Identificateur de produit	wt%	Classification (GHS CA)
Distillates, petroleum, light distillate hydrotreating process, low-boiling	Distillats légers hydrotraités (pétrole), à point d'ébullition bas / Distillats légers hydrotraités (pétrole), à bas point d'ébullition; naphtha hydrotraité à bas point d'ébullition; [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant de l'hydrotraitement de distillats légers. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 6 et 9 atomes de carbone (C6-C9) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 3 et 194°C (entre 37 et 382°F).]	n° CAS: 68410-97-9	100	Muta. 1B, H340 Carc. 1B, H350 Asp. Tox. 1, H304

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

3.2. Mélanges

Non applicable

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins général	: Appeler immédiatement un médecin.

S-1268 SOLVENT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Aucune en utilisation normale.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après ingestion	: Risque d'oedème pulmonaire.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
--------------------------------	---

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
------------------------------------	--

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs très inflammables.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
-------------------	---

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Autres informations	: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

S-1268 SOLVENT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le dégagement du produit sur le lieu de travail. Limiter les quantités de produit au minimum nécessaire à la manipulation et limiter le nombre de travailleurs exposés. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Les sols, murs et autres surfaces de la zone de danger doivent être nettoyés régulièrement.
- Mesures d'hygiène : Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.
- Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.
- Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:
Gants de protection

Protection oculaire:
Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

S-1268 SOLVENT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Protection des voies respiratoires:

Porter un équipement de protection respiratoire.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Limpide.
Couleur	: Incolore
Odeur	: Hydrocarbure
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: 4,24
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 90 – 98 °C
Point d'éclair	: -8 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de la vapeur	: 6 kPa
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,708
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: < 1 mm ² /s
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Liquide et vapeurs très inflammables.
Stabilité chimique	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Conditions à éviter	: Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Matières incompatibles	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

S-1268 SOLVENT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé.
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé.
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé.

Distillates, petroleum, light distillate hydrotreating process, low-boiling (68410-97-9)

DL50 orale rat	5170 mg/kg (Source: CHEMVIEW)
DL50 cutanée lapin	> 3000 mg/kg (Source: ECHA_API)
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	> 12408 ppm/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Peut induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction : Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé.
Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

S-1268 SOLVENT

Viscosité, cinématique	< 1 mm ² /s
------------------------	------------------------

Symptômes/effets après inhalation : Aucune en utilisation normale.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact oculaire : Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après ingestion : Risque d'oedème pulmonaire.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé.
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé.

12.2. Persistance et dégradabilité

S-1268 SOLVENT

Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

Distillates, petroleum, light distillate hydrotreating process, low-boiling (68410-97-9)

Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

S-1268 SOLVENT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets) : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

UN-No. (TDG) : UN1268
N° ONU (IMDG) : 1268
N° UN (IATA) : 1268

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. (Distillates, petroleum, light distillate)
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. (Distillates, petroleum, light distillate)
Désignation officielle pour le transport (IATA) : Petroleum distillates, n.o.s. (Distillates, petroleum, light distillate)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 3
Étiquettes de danger (TDG) : 3



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3
Étiquettes de danger (IMDG) : 3



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3
Étiquettes de danger (IATA) : 3

S-1268 SOLVENT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG)	: II
Groupe d'emballage (IMDG)	: II
Groupe d'emballage (IATA)	: II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG	
UN-No. (TDG)	: UN1268
Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 91 - Abrogé, DORS/2017-137,92 - (1) L'expéditeur classe ces marchandises dangereuses en se fondant sur des échantillons. (2) Il met à la disposition du ministre, sur préavis raisonnable de celui-ci, un document qui explique la méthode d'échantillonnage et qui comprend les renseignements suivants : a) le domaine d'application de la méthode; b) l'appareillage d'échantillonnage; c) la procédure d'échantillonnage; d) la fréquence et les conditions de l'échantillonnage; e) la description du système de gestion de contrôle de la qualité en place, 150 - Un PIU agréé est exigé pour les marchandises dangereuses visées à l'alinéa 7.2(1)f) de la partie 7 (Plan d'intervention d'urgence).
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 1 L
Quantités exemptées (TDG)	: E2
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: 5 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	: 128
IMDG	
Quantités limitées (IMDG)	: 1 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E2
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC02
Instructions pour citernes (IMDG)	: T7
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1, TP8, TP28
N° FS (Feu)	: F-E - FICHE ANTI-INCENDIE Echo – LIQUIDES INFLAMMABLES NON RÉACTIFS À L'EAU
N° FS (Déversement)	: S-E - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Echo – LIQUIDES INFLAMMABLES, FLOTTENT À LA SURFACE DE L'EAU
Catégorie de chargement (IMDG)	: B
Propriétés et observations (IMDG)	: Immiscible with water.
IATA	
Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y341
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 1L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 353

S-1268 SOLVENT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo : 5L
(IATA)
Instructions d'emballage avion cargo seulement : 364
(IATA)
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 60L
Disposition particulière (IATA) : A3
Code ERG (IATA) : 3H

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Distillates, petroleum, light distillate hydrotreating process, low-boiling (68410-97-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Distillates, petroleum, light distillate hydrotreating process, low-boiling (68410-97-9)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 05-07-2024

Textes complet des phrases H:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H340	Peut induire des anomalies génétiques
H350	Peut provoquer le cancer

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables